



Azimut Sport Compétition

Règlement intérieur

- L'adhésion au club s'effectue sur demande auprès du bureau qui statue sur celle-ci, par le biais du formulaire d'adhésion.
- Le coût de l'adhésion au club comprend la licence. Son montant est fixé par le bureau chaque année.
- Le renouvellement des licences s'effectue à partir du mois d'août (voir avec le secrétariat du club).
- Sur demande de l'athlète au bureau, le règlement de l'adhésion pourra être effectué en plusieurs fois.
- En cas d'adhésion d'un athlète muté, le club prend à sa charge les frais de mutations, toutefois un chèque de caution du montant des frais de mutation sera demandé à l'athlète (ce chèque ne sera pas encaissé, sauf si l'athlète ne renouvelle pas son adhésion au club l'année suivante, et ce quelle qu'en soit la raison).
- Le nombre d'athlètes mutés, pour lesquels le club prendra à son compte les frais de mutations, sera déterminé en fonction du budget du club.
- Pour la saison sportive, des objectifs club sont déterminés ; chaque athlète s'engage à se rendre disponible, dans la mesure du possible, à participer à ces épreuves.
- Concernant la Nordique bellifontaine, compétition organisée par le club, le coach, en lien avec le bureau, désignera les membres du club qui le représenteront sur l'épreuve à label national (3 hommes et 3 femmes). Le mode de sélection sera défini en cours d'année sportive. Celles et ceux non retenus dans l'équipe seront sollicités pour œuvrer à son organisation. L'engagement de toutes et tous est indispensable à la réussite de cet évènement.
- L'inscription des athlètes aux compétitions s'effectue sous le nom de **AZIMUT SPORT COMPETITION FONTAINEBLEAU**.
- Chaque athlète doit porter le maillot du club sur toutes les compétitions, ainsi que sur les podiums.
- Le club peut rembourser les inscriptions aux compétitions, pour un montant fixé chaque année par le bureau en fonction des moyens financiers du club, sur présentation d'un justificatif. Pour la saison 2023/2024, le montant a été fixé par le bureau à 80€ maximum.
- Lors de déplacement sur les compétitions en co-voiturage, le bureau peut participer aux frais de déplacement, prioritairement sur les objectifs club, en fonction du budget disponible, sur présentation de justificatifs.
- Chaque athlète, à son arrivée dans le club, bénéficie d'une prise en charge à hauteur de 50 % du montant du maillot (au choix tee-shirt ou débardeur) et de la veste podium. (sauf aménagement spécifique validé par le bureau).
- Si un athlète s'inscrit à un championnat officiel et ne se présente pas à cette compétition, l'amende infligée par la FFA dans ce cas sera réglée par l'athlète.

- Le fait de ne pas être présent à l'entraînement pendant plusieurs semaines, et ce, quelle qu'en soit la raison, ne peut pas donner lieu au remboursement du coût de l'adhésion.
- Des événements visant à renforcer la cohésion du club pourront être organisés par le bureau.
- Droit à l'image : Les membres du club cèdent, à l'inscription, leur droit à l'image. Ils autorisent le club à utiliser leur image dans le but de communiquer sur les pratiques du club sur différents supports (Réseaux sociaux, site internet, flyers, presse, etc....). Le refus d'un membre du club, de céder son droit à l'image, se fait par simple lettre ou email, dont la rédaction est libre, adressée au président du club.
- Les entraînements collectifs des adhérents loisirs ont lieu le mercredi, le samedi et le dimanche de 9h à 11h, de septembre à fin juillet (sauf pendant les vacances scolaires).
- Les entraînements collectifs des adhérents compétiteurs ont lieu le dimanche matin de 9h à 13h, de septembre à fin juillet (un aménagement est possible en août en fonction de la date des championnats de France).
 - Le premier créneau de 9h à 11h se déroule avec les adhérents loisirs en endurance, en travaillant la technique.
 - Le deuxième créneau de 11h à 13h maximum est réservé aux compétiteurs. Il est dédié au travail cardio spécifique.
- En cas d'absence du coach sur une séance d'entraînement, le contenu de celle-ci sera communiqué aux athlètes. Un membre des adhérents qui se sera porté volontaire, sera chargé de conduire la séance.
- Afin de faciliter l'organisation des séances, il est demandé à chaque adhérent de bien vouloir s'inscrire sur le fichier Google sheets, accessible par le site internet <https://azimutsport.fr>.
- Le lieu de déroulement des séances est visible sur le lien Google Sheets, accessible par le site internet <https://azimutsport.fr>, ou à défaut sur le groupe Whatsapp Adhérents AzimutSCF23/24.
- Un programme d'entraînement sur un mois à raison de 3 séances par semaine est diffusé par le coach aux adhérents via le groupe Whatsapp Adhérents AzimutSCF23/24.